

Les OS se sont réunies ce matin jeudi 26 mars en audio-conférence avec l'équipe de direction afin de faire un nouveau point d'étape.

Les échanges se sont une nouvelle fois déroulés en bonne intelligence, dans le respect et l'écoute des interventions de chacun des participants

Sujets RH, gestion, vie des agents

1° Situation en Charente

Toujours pas de cas de collègues atteints par le Covid-19.

Quatre collègues potentiellement suspects ou ayant séjourné dans des endroits potentiellement à risque sont confiné·e·s à domicile et ne présentent aucun symptôme inquiétant.

2° Personnes dites fragiles

Elles ont été recensées par la direction, le Dr TUMBA prend contact avec elles.

A noter quelques difficultés pour joindre certaines d'entre elles.

Enfin, certaines personnes en confinement pour « fragilité » ont exprimé la volonté de retourner dans les services, au moins ponctuellement. La direction n'y est pas opposée mais l'agent·e doit avant tout contacter le Dr TUMBA et en informer la direction.

3° Garde d'enfants

Il s'agit là d'un sujet national. La DG a émis l'hypothèse que les enfants des agents de la DGFIP puissent être reçus en milieu scolaire, tout comme les enfants des « soignants ».

A ce jour, rien n'est décidé ni arrêté.

4° Congés, ARTT, paie, questions diverses

La DGAFP a rédigé une fiche sur les droits à congés et ARTT.

Selon la loi, les ARTT ne sont acquis que lorsque le service est effectué. Comme nous bénéficions tous d'Autorisations d'Absences (AA) pour divers motifs, nos ARTT sont susceptibles d'être proratisés...

Voilà pour le rappel de la loi. Le directeur attend les directives DGFIP et communiquera dessus car à ce jour rien n'est décidé dans notre administration.

Nous faisons remonter ce sujet à notre secrétaire Général dès aujourd'hui.

Certains collègues ont encore des jours de report 2019 non consommés. La date butoir habituelle pour les utiliser (vacances de printemps) est repoussée. Aucune nouvelle date n'a encore été décidée.

Lors de notre dernière rencontre, j'avais soulevé l'injustice que représentait la reconduction de la paie de mars pour les mois suivants si des jours de carences ou grève étaient retenus.

Le directeur a confirmé que la paie de mars serait reconduite en avril sans tenir compte des jours des retenues effectuées en mars. Ouf ! Une bonne nouvelle, enfin !

Il a été soulevé la potentialité de faire du bénévolat lorsque nous sommes en AA. Le directeur se renseigne auprès de la DG.

Quant à la restauration sur Soyaux, toujours aucune nouvelle de la DG à propos de l'octroi possible de tickets resto.

Le Plan de Continuation d'Activité (PCA) et sujets « métier »:

1° SPF et enregistrement

La DG a apporté des précisions quant au PCA : ces services font partie des services prioritaires et doivent fonctionner à effectif réduit.

A ce jour, le compte à rebours pour la fusion des 3 SPF est toujours ouvert. Le but est que cette fusion aille à son terme mais bien évidemment tout est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité.

2° Campagne IR :

A ce jour aucune décision n'a été tranchée par le ministre. Le but est toujours de maintenir le début de la campagne le plus tôt possible et de prolonger sa durée autant que nécessaire.

Un des arguments évoqués par le directeur m'a semblé pertinent (rendons à César...) : en effet, il ne faut pas occulter le volet social que revêtent les avis d'imposition. Plus leur sortie est tardive, plus l'actualisation et l'octroi des droits sociaux sont prolongés pour les citoyen·ne·s.

3° SIE

Le gouvernement a récemment annoncé la création d'un fonds de solidarité pour les TPE et PME sous la forme d'un versement de 1 500 euros.

La procédure d'octroi et de versement de ce fonds sera très largement automatisé : formulaire à remplir sur impots.gouv.fr avec coordonnées bancaire.

Les services ne devraient être impactés que par des sollicitations des usagers ayant des difficultés à remplir les formulaires.

Des points de vigilance seront apportées aux entreprises nouvellement créées ou sur des changement de RIB, afin de limiter les risques de fraude.

Plus de précisions vous seront apportées dans les prochains jours.

4° Le télétravail

La direction a demandé 24 ordinateurs, 19 ont été accordés. Nous devons avoir à l'esprit que certaines régions (IDF, Grand Est) sont violemment touchées par l'épidémie, que des pans entiers de notre administration sont à l'arrêt dans ces régions. Elles sont donc prioritaires en matière de télétravail.

A ce jour 15 postes ont été répartis. Les personnes bénéficiaires peuvent d'ores et déjà télétravailler. Petite précision : le télétravail n'implique pas une absence du bureau 7 jours sur 7, le système de roulements doit continuer.

La direction cherche une solution « interne » pour en récupérer d'autres, en utilisant les postes des personnes non affectées sur des missions prioritaires par exemple.

4° Paiement des cotisations sociales des collectivités

Nous avons eu des remontées à ce sujet, notamment de collègues gérant des EHPAD. Comme chacun le sait, leurs finances étaient déjà exsangues avant l'apparition de pandémie.

Cependant, obligation aurait été donnée de continuer à payer les cotisations sociales mettant en péril le paiement des salaires d'avril.

J'ai donc soulevé ce problème.

Le directeur a répondu en 2 temps : tout d'abord la séparation ordonnateur-comptable. Si l'ordonnateur mandate, nous devons payer. Cependant, afin que les salaires soient payés en temps et en heure, contact a été pris avec l'ARS afin de leur faire part de la situation.

5° Effectifs dans les services

Les OS ont été destinataires en début de semaine d'un tableau indiquant les effectifs censés être nécessaires pour réaliser les tâches prioritaires (présentiel + télétravailleurs).

Notre OS a été assez surprise par le pourcentage élevé d'agent·e·s « réquisitionné·e·s » dans certains services, notamment dans la filière GP.

J'ai donc soulevé ce sujet en indiquant à la direction le risque que certains services aient surévalué les besoins afin de maintenir une activité quasi normale, en contradiction avec le PCA et les missions prioritaires définies. Le sujet peut également venir des agent·e·s eux-mêmes, dont la très haute conscience professionnelle n'est plus à prouver.

Je le répète, merci et bravo à tous nos collègues qui font preuve de courage pour que tout fonctionne au mieux. Mais nous devons respecter les consignes gouvernementales, appliquer le PCA à la lettre. Plus nous respecterons les consignes à la lettre, plus vite nous en finirons avec cette situation dramatique.

La direction nous adressera très régulièrement la situation des effectifs, des charges de travail, des situations particulières et des actions menées, des AA pour garde d'enfants ou fragilité afin que collectivement (direction, OS, chefs de service) nous organisions au mieux le fonctionnement dans les services.

Le mot d'ordre est, je le rappelle : être le moins possible mais suffisamment pour que les tâches prioritaires soient effectuées sans trop de difficultés.

Prochain point d'étape en milieu de semaine prochaine.

Comme toujours, faites-nous un maximum de remontées, je ne me censure pas et aborde tous les sujets avec la direction.

Oui la période est anxiogène, oui parfois nous avons peur. Mais vous faites preuve de courage et de résilience, vous êtes exemplaires et c'est pour cette raison que je vous remercie. Vous savez ce que veut dire d'être fonctionnaire, les valeurs que cela implique. Vous pouvez être fier·e·s de vous.

Votre reporter de terrain,
François